

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

**Décision DG n° 2009-138 du 2 juin 2009 portant nomination d'experts auprès
de la commission mentionnée à l'article R. 5131-3 du code de la santé publique**

NOR : SASM0930531S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles R. 5131-3, D. 5321-7 et suivants ;
Vu la décision DG n° 2009-13 du 22 janvier 2009 portant nomination d'experts auprès de la
commission mentionnée à l'article R. 5131-3 du code de la santé publique,

Décide :

Article 1^{er}

M. GLOMOT (Rémi) est nommé expert auprès de la commission mentionnée à l'article R. 5131-3
susvisé, à titre complémentaire pour l'année 2009.

Article 2

La directrice de l'évaluation de la publicité, des produits cosmétiques et biocides est chargée de
l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 2 juin 2009.

Le directeur général,
J. MARIMBERT